



TRANSPORTS CHALOT  
9 RUE DE LA COOPERATIVE  
67000 STRASBOURG

## Attestation d'assurance

Par la présente, il est certifié que l'assuré précité est titulaire d'une police flotte automobile sous n° de souscripteur 10444547Q

Garanties accordées :

GARANTIE	MONTANT DE GARANTIE (*)	FRANCHISE (*)
<b>Responsabilité civile automobile</b>		
• Dommages corporels	Sans limitation de somme	Montant de la franchise indiqué aux Conditions Particulières
• Faute inexcusable de l'employeur ou d'un substitué à l'égard du préposé	3 000 000 € par année d'assurance	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis dont :	100 000 000 € par sinistre, sous réserve des limitations ci-après :	
- Dommages matériels d'incendie ou d'explosion	10 000 000 € par sinistre	
- Dommages matériels survenus sur aérodromes	1 220 000 € par sinistre	
- Dommages d'atteinte à l'environnement et de préjudices écologiques	1 500 000 € par sinistre	
- Dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis	4 000 000 € par sinistre	

**Période de validité** : du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve des dispositions de l'article L 113.3 du Code des Assurances.

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager Groupama Grand Est en dehors des termes et limites prévus par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Schiltigheim, le 6 janvier 2023

Le Directeur Général,

Didier GUILLAUME